

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), Etablissement public à caractère spécial, a respectivement tenu ses 58^{ème} session ordinaire et 69^{ème} session extraordinaire, les 11 et 12 juin 2026 à Ebolowa (BENGO Hôtel), sur **convocation** de sa Présidente, le **Professeur Justine DIFFO née TCHUNKAM**.

Le Directeur Général, le **Professeur ZOO ZAME Philémon**, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour, assisté du Directeur Général Adjoint, **Monsieur ZOURMBA ABOUBAKAR**.

Les travaux de la 58^{ème} session ordinaire du 11 juin 2025 étaient consacrés en premier lieu à l'examen des comptes et états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, et en deuxième lieu, à l'évaluation des performances opérationnelles de l'ART enregistrées durant l'exercice 2025 ainsi que pour l'exercice 2026 à mi-parcours.

S'agissant de l'examen des comptes et états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration a suivi les présentations faites d'une part, par le Directeur Général, sur le Rapport de gestion, les Comptes et états financiers et le Rapport d'inventaire du patrimoine, et d'autre part, par le Commissaire aux comptes, sur ses Rapports de certification des comptes et états financiers de l'exercice 2025.

Après examen et débats, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes et états financiers de l'exercice 2025 de l'ART, établis suivant les règles de la Comptabilité privée prescrites par l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF).

De manière essentielle, les résultats financiers obtenus par l'ART, au titre de l'exercice 2025, se présentent ainsi qu'il suit :

1. Un Bilan équilibré à l'actif et au passif à la somme de **403 659 791 962 FCFA**, en augmentation de **16,45 %** ;
2. Une facturation des redevances, contributions et autres frais perçus par l'ART de l'ordre de **105 129 752 391 FCFA**, en croissance de **43,20 %** ;
3. Des recettes budgétaires réalisées à hauteur de **73 673 913 743 FCFA** ;
4. Des reversements effectifs des quotes-parts des recettes au profit du Trésor Public, du budget général de l'Etat (ex-FST), de l'ANTIC, du CIABAF et des autres organismes publics bénéficiaires, d'un montant de **31 389 198 242 FCFA**, en croissance de près de **95 %** ;
5. Un compte de résultat qui affiche un résultat net comptable de **18 487 095 964 FCFA**, en augmentation de **46,03 %** ;
6. Un solde budgétaire excédentaire d'un montant de **5 180 781 888 FCFA**.

Relativement à l'évaluation des performances opérationnelles, le Conseil a suivi avec intérêt la présentation des Rapports Annuels de Performance (RAP) pour les exercices 2025 et 2026 à mi-parcours au 30 Avril 2026, qui rendent compte de l'exécution optimale des missions de régulation des télécommunications et prérogatives assignées à l'ART.

Au terme de la 58^{ème} session ordinaire et au regard des résultats probants déclinés ci-dessus, le Conseil a :

- arrêté les comptes et états financiers de l'ART pour l'exercice 2025 ;
- approuvé les Rapports de gestion et d'inventaire du patrimoine au 31 décembre 2025 ;
- approuvé le Rapport Annuel de Performance de l'Agence pour l'exercice 2025 et pris acte du Rapport Annuel de Performance 2026 à mi-parcours au 30 Avril 2026 ;
- donné quitus à la Direction Générale de l'ART pour sa gestion au titre de l'exercice 2025.

Au cours des travaux de la 69^{ème} session extraordinaire du 12 juin 2026, le Conseil a pris connaissance de la situation d'avancement du projet de modification des textes organiques de l'ART (Organigramme, Cadre organique, Statuts du personnel, Règlement intérieur) visant de meilleures performances opérationnelles, ainsi que l'amélioration du cadre et des conditions de travail des ressources humaines de l'ART.

Par ailleurs, le Conseil, eu égard à la persistance de la problématique de la qualité des services de communications électroniques offerte aux consommateurs sur l'étendue du territoire national, a demandé à la Direction Générale de poursuivre la mise en œuvre des actions et mesures multiformes utiles pour l'amélioration durable de la qualité de service, et a prévu, pour ce faire, de porter à nouveau cette préoccupation ayant un impact sur le développement économique et social à l'attention des Pouvoirs publics.

A l'issue des travaux, le Conseil a exprimé sa satisfaction et ses félicitations à la Direction Générale pour la qualité, la pertinence et la clarté des documents produits. /-

Fait à Ebolowa, le 12 JUIN 2026

La Présidente du Conseil d'Administration,



Prof. Justine DIFFO née TCHUNKAM